



Membre de



## ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Association loi 1901 de vigilance environnementale créée en 1988, agréée pour la protection de l'environnement par le préfet de l'Aude au titre des articles L.141.1 et suivants et R.141.2 à R.141.20 c.env., et habilitée par le préfet de l'Aude à prendre part au débat sur l'environnement au titre des articles L.141.1 à L.141.3 et R.141.21 à R.141.26 c.env.

CP ECCLA\_PLAN ETAT CORBIERES 2032

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE D'ECCLA

#### RELATIF AU PLAN D'ACTION DE L'ÉTAT « CORBIÈRES 2032 »

L'association ECCLA (Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral audois) est active depuis 1988. Elle est agréée pour la protection de l'environnement (arrêté préfectoral de renouvellement du 22 février 2024) et habilitée à prendre part au débat sur l'environnement (arrêté préfectoral de renouvellement du 12 février 2025). Pour ces raisons, elle porte à la connaissance du public les informations suivantes.

o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o\_o

Par une récente publication sur le site de l'Inspection Générale du Développement Durable (IGEDD), l'Etat a fait connaître le plan qu'il a mis au point pour reconstruire les Corbières après le grand incendie d'août 2025.

Ce plan suscite de la part d'ECCLA les premiers commentaires ci-après.

*L'Etat publie son Plan d'action « Corbières 2032 » : peut mieux faire ! S'il est un document qui était très attendu, c'est bien celui-là. Eh bien ce plan, concocté par 4 inspecteurs des deux ministères principalement concernés (Environnement et Agriculture) est désormais public depuis quelques jours. Il suscite, pour ECCLA, beaucoup d'interrogations.*

*Malgré nos demandes, et bien qu'association agréée et habilitée, nous n'avons pas été consultés par la mission d'experts. Ni France Nature Environnement, ni la LPO, ni l'association Aude Claire, ni aucune autre association locale, à l'exception d'une association agricole surgie de nulle part, créée fort opportunément pour la mission afin de réclamer de l'eau dans les Corbières. Zéro pointé pour le casting !*

*Le rapport contient environ 48500 mots. Nous avons procédé à une analyse lexicale qui explore la répétition des mots et traduit les centres d'intérêt des 4 auteurs du rapport. Cette analyse montre que ces auteurs étaient principalement préoccupés, non pas par la prévention des incendies à venir et la préservation de la biodiversité mais par les ressources en eau (122 occurrences) et l'aménagement foncier (45 occurrences). Un objectif, certes, on ne peut plus louable, mais très insuffisant.*

*Les mots faune, flore, ZNIEEF, Natura 2000, végétation, pêche, chasse ont des scores nuls ou quasi nuls. Idem des facteurs géographiques (réchauffement [du climat], dépeuplement, mobilité, enclavement...). Le terme PDPFCI (plan départemental de protection des forêts contre l'incendie), dont la bonne réalisation est pourtant essentielle pour une prévention efficace) ne recueille que 3 occurrences sur 48500. Le terme plan de massif n'apparaît que 4 fois. Les instruments de prévention des feux de forêt sont manifestement négligés. Zéro pointé pour la problématique !*

*Autre constat: ce plan ne concerne que le grand incendie d'août 2025, et pas les autres (Fontfroide, le "barbecue", Sigean...) ni ceux des années précédentes. Zéro pointé pour la pertinence !*

*Une étrangeté à signaler : l'utilisation du terme « oued » pour désigner les rivières (4 occurrences)... Sûrement un copier-coller d'un autre rapport concernant le Maghreb...*

*Le plan présenté par l'Etat est donc, pour ECCLA, extrêmement décevant car bâti sur des bases méthodologiques tout à fait insuffisantes. Nous demanderons au préfet une révision ambitieuse.*

Fait à Narbonne le 04/06/2026.